

**Déclaration des représentants du personnel
liste SNES-SNEP-FSU**

Lors du Conseil d'administration d'installation du 6 novembre 2014, nous faisons une déclaration dénonçant les conditions de rentrée au lycée Jean Jaurès qui menèrent à des journées de grève afin d'obtenir quelque abondement de la DHG.

Nous déclarions alors redouter les mêmes tensions lors de la prochaine rentrée voire même être confrontés à une situation plus préoccupante et annonçons que nous combattrions toute DHG qui ne permette pas le respect de seuils : 30 élèves par classe, 24 en groupe de langue, 18 en TD, qui ne garantirait pas les choix d'option ou de spécialité, la décharge de maintenance informatique.... et que nous serions attentifs à la création de postes statutaires.

Aujourd'hui, **nous votons contre le TRMD proposé** car il confirme les craintes que nous avons. Dans le **cadre contraint d'une DHG insuffisante**, il propose des choix que nous refusons : disparition de dédoublements dans les enseignements disciplinaires (Français, SES, SVT, Sciences physiques, histoire-géographie), classes et groupes surchargés...

C'est pourquoi, **nous demandons un abondement de cette DHG** afin qu'il n'y ait pas de classe mixte en 1ère (S/L) mais deux classes, une 1ère L et une 1ère S, des seuils qui ne dépassent pas 30 élèves par classe et la création des classes en conséquence, le maintien des dédoublements existants et des horaires existants, et le financement des options facultatives.

Nous ne pouvons accepter que la charge et les conditions de travail des personnels se dégradent ainsi, que les élèves aient eux aussi des conditions d'études dégradées. Alors que la ministre de l'Education nationale déclare que *« l'école ne se fera entendre que si elle ne perd elle-même jamais de vue les missions premières qui sont les siennes : la transmission rigoureuse des savoirs, la résorption des inégalités »* dans la perspective de l'éducation affirmée *"enjeu prioritaire"* de l'Etat, nous demandons que ces engagements soient tenus à l'échelle de notre établissement !